

Generali encourage le télétravail

Considérant les mutations technologiques rapides et graduelles et les possibilités qu'elles offrent aux entreprises ;

Considérant le changement progressif de notre mode de vie et de travail à la suite du développement technologique et numérique ;

Considérant que le Groupe vise à devenir *simpler and smarter* (modalité de travail intelligente, souple et mobile) et à innover en ayant recours aussi aux instruments technologiques et organisationnels, les Ressources Humaines du Groupe ont informé le CEE de Generali à propos de l'objectif de la stratégie de gestion du personnel, Generali People Strategy, consistant à accompagner la transformation de l'organisation par le biais de l'innovation ;

Considérant l'ambition du Groupe Generali de soutenir et accompagner le *smart working*, comme l'indique la Generali People Strategy conformément au pilier « *Build agile organisation and new capabilities* » (Construire une organisation souple et de nouvelles compétences), dont le télétravail représente un de ses aspects ;

À la lumière de la déclaration conjointe sur le télétravail souscrite le 10 février 2015 par les partenaires sociaux du secteur européen de l'assurance, ainsi que de la législation nationale en vigueur en la matière ;

Considérant la déclaration du Groupe insérée dans le code de conduite, aux termes du chapitre des dispositions concernant la mise en œuvre « Promotion de la diversité et de l'inclusion », visée à l'article 3.5 « Milieu professionnel - télétravail (par exemple, travail à domicile) » ;

Considérant le forum de dialogue social européen mis en place à titre permanent avec le CEE au niveau du Groupe, ainsi que les discussions fructueuses qui ont été menées dans ce cadre et dans les différents pays ;

Conscients du fait que chacun des pays est autonome pour ce qui est de l'adoption de ce type d'initiative conformément à la législation, aux contrats et aux pratiques locales en vigueur ;

Ceci étant exposé :

Assicurazioni Generali S.p.A., en la personne de Monica Alessandra Possa, Responsable des Ressources Humaines et de l'Organisation du Groupe, de Juan José Maillo Villa, de Marco Perrelli, de Antonio Lo Iacono

et

Le Comité d'entreprise européen du Groupe Generali, représenté par le Comité restreint, en la personne de Benjamin Fueyo (secrétaire CEE), de Carole Bourner (vice-secrétaire CEE), de Christian Klinger, de Patrizia Sushmel, de Antonin Havlik, de Theodor Flamaropol, de Paloma Lozano, de Wilfried Pecka

reconnaissent les résultats importants obtenus à la suite de la déclaration conjointe sur le télétravail dans le secteur de l'assurance à l'échelon européen - ci-jointe pour information - et saisissent cette occasion pour exprimer leur approche positive à l'égard des initiatives prises par les pays et les territoires dans le cadre du télétravail, afin d'aider leurs collaborateurs à mieux concilier vie professionnelle et vie privée et à améliorer la performance des entreprises.

Par la présente, les Ressources Humaines du Groupe et le CEE entendent soutenir les entités des différents territoires dans le but de créer un environnement de travail novateur dans l'intérêt des employeurs et des salariés.

Il est entendu que ces pratiques doivent être conformes aux législations, aux réglementations et aux pratiques locales en vigueur et doivent respecter pleinement l'autonomie locale des partenaires sociaux respectifs lors de la conclusion d'accords ou de l'établissement de déclarations ou de tout autre acte dans ce contexte.

Munich, le 16 mai 2017

Assicurazioni Generali S.p.A.

Comité restreint du CEE